



Un gouvernement de millionnaires Une recherche paupérisée et des salariés qui se serrent la ceinture !

La déclaration de patrimoine remplie par les ministres, selon la loi, rendue publique par la Haute autorité pour la transparence de la vie publique fait apparaître la concentration de la fortune au sommet de l'État. Elle laisse entrevoir le montant du pactole que certains ministres du gouvernement vont empocher grâce à la suppression de l'Impôt sur la fortune qu'ils viennent de faire voter qui représente un manque à gagner de 3,2 milliard pour l'État.

- La ministre du travail, Muriel Pénicaud, qui a porté la loi de dérégulation du travail, arrive en tête avec une fortune estimée à 7,5 millions d'euros. Le total de ses onze comptes courants atteint 5,9 millions d'euros qui seront exonérés d'impôts grâce à la suppression de l'ISF. En 2013, alors DRH de Danone, elle avait participé à un plan de réduction de 900 emplois de cadres dont 200 en France. Plan qui avait fait monter l'action de Danone. Elle en avait profité pour revendre 52 000 actions réalisant ainsi une plus-value de 60% ce qui lui permis d'empocher 1 129 000 € de bonus. En 2013 elle avait touché 58 000 euros de jetons de présence dans divers conseils d'administration.
- Deuxième ministre mieux loti, Nicolas Hulot avec un patrimoine de plus de 7,2 millions. A ses propriétés et biens mobiliers s'ajoutent sa société Eole qui encaisse les droits d'auteurs et les royalties des produits dérivés Ushuaia dont la valeur qui est estimée à 3,1 millions d'euros ainsi que ses contrats d'assurance-vie et autre produits d'épargne qui atteignent la somme de 1,17 millions d'euros. Promoteur d'un autre mode de consommation et de la disparition des moteurs thermiques, il possède 7 véhicules à moteur !
- Sur la troisième marche figure la ministre de la Culture, Françoise Nyssen, ancienne patronne de la maison d'édition Actes Sud. Elle affiche un patrimoine brut de plus de 5,6 millions d'euros dont 600 000 euros de biens mobiliers et 4 millions d'euros pour la valeur de sa maison d'édition. Elle engage un plan drastique d'économie de son ministère qui concerne aussi bien la culture que l'audiovisuel où il n'est question que d'externalisations, de départs en retraite anticipée des personnels, de suppressions de services.
- Quatrième de liste, la ministre de la Défense, Florence Parly, avec un patrimoine de 2 millions d'euros. Elle avait perçu en 2016, 139 000 euros de jetons de présence aux CA de plusieurs entreprises. Avant de devenir dirigeante de la SNCF, elle avait négocié son départ d'Air France pour 675 000 euros. Son salaire à la SNCF en 2017 était de 68 800 euros mensuel net.
- Quatrième : ex-æquo Agnès Buzin Ministre de la Santé avec 2 millions de patrimoine. Elle réclame aux hôpitaux publics 1,6 milliard d'économies pour 2018. Ces derniers étranglés financièrement enregistrent un déficit de 1,5 milliards d'euros.
- Bruno Le Maire et le premier Ministre Edouard Philippe viennent ensuite avec 1,7 million de patrimoine

Parmi les autres ministres plusieurs tangent le million d'euros de patrimoine.

Ce gouvernement de millionnaires est très attentif aux intérêts des possédants et dur envers les salariés. D'un côté : suppression de l'impôt sur la fortune qui est transformé en impôt sur la seule fortune immobilière, baisse de l'impôt sur les sociétés. De l'autre : pas de coup de pouce au Smic, augmentation de la CSG. Pour les fonctionnaires : gel du point d'indice, baisse du salaire net par l'augmentation de 0,27% de la retenue pour pension civile (pour l'amener en 2020 au taux de cotisation de 11,10% des salariés du

privé) et rétablissement du jour de carence, report d'un an des maigres mesures du PPCR. Au premier janvier, les prix des carburants, du gaz et du timbre augmentent tout comme le forfait hospitalier. L'INSEE a calculé que les hausses et les baisses de taxes et impôts divers prévus dans le budget 2018 allaient amputer le pouvoir d'achat des ménages de 4,5 milliards d'euros !

Pour la fonction publique, le gouvernement envisage la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires d'ici 2022, l'abandon de missions et leur transfert au privé.

Dans la recherche, c'est l'austérité à tous les étages. Entre 2010 et 2016 c'est 3100 emplois ont été perdus par le CNRS.

Les budgets des organismes « sont à l'os ». L'austérité est telle que le budget du CNRS n'inclut pas les effets du PPCR qui seront financés en cours de route sur une ligne à part qui donnera lieu à un budget rectificatif. A l'Inserm, le PPCR sera financé en prenant 10 millions sur le fonds de roulement de l'organisme. Le fonds de roulement sera aussi ponctionné de 3,8 millions pour financer les programmes de recherche contre les maladies infectieuses émergentes (Zika, Ebola).

Pour les personnels titulaires, les salaires sont une honte. Le 1^{er} échelon des TCN équivaut à 1,06 fois le Smic, celui des AI 1,08 fois, celui des IE2 1,19 fois, celui des IR2 1,31 fois, celui des CRCN 1,5 fois, celui des DR2 2,07 fois. Voilà en quelle estime le gouvernement considère les diplômés (DUT, BTS, Licence, Master, Thèse) des personnels de la recherche. Les primes qui sont très inférieures à celles du reste de la Fonction publique sont maintenant totalement individualisées pour les Ingénieurs et techniciens. Celles des chercheurs sont si faibles qu'elles s'apparentent à du mépris. La très grande majorité des précaires de la recherche n'ont d'autres perspectives que...pôle emploi.

Avec de tels budgets, les personnels n'ont rien à attendre pour leur carrière, leurs conditions de travail.

Malgré toutes les promesses avancées pour justifier cette politique aucune amélioration n'est en vue.

Pour qui travaillons-nous pour le bien commun, pour l'ensemble de la société ou avant tout pour l'enrichissement de certains ?

Non, les jeunes ne sont pas condamnés à la précarité éternelle, non nous ne sommes pas condamnés à travailler plus pour gagner moins. Cette restriction de nos droits n'est pas inéluctable ! Cessons de subir.

Tout pour les possédants et l'austérité pour les salariés. **Cela suffit !** Il faut des carrières et des rémunérations à la hauteur des missions et des qualifications des personnels de la recherche publique. Le SNTRS-CGT revendique :

- l'augmentation immédiate du Smic à 1800€net et du point d'indice dans la Fonction publique. L'alignement des salaires des contractuels sur ceux des fonctionnaires
- la lutte contre la précarité par des emplois stables de fonctionnaires
- la revalorisation des salaires (traitement indiciaire et primes) et pensions
- l'égalité salariale femmes-hommes
- des rémunérations qui reconnaissent la qualification des personnels recrutés,

| Catégorie/ niveau de qualification | Objectif de la CGT | |
|------------------------------------|--------------------|---------------|
| | Début de grille | Fin de grille |
| C sans qualification | 1 SMIC | 2.4 SMIC |
| C niveau CAP-BEP | 1.2 SMIC | 2.4 SMIC |
| B niveau BAC | 1.4 SMIC | 2.8 SMIC |
| A niveau BAC +2 et BAC +3 | 1.8 SMIC | 3.6 SMIC |
| A niveau BAC +5 | 2 SMIC | 4 SMIC |
| A niveau BAC+8 | 2.3 SMIC | 4.6 SMIC |